

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 FÉVRIER 2021.

Présents : Tous les conseillers.

Secrétaire de séance : Marine LATHELIER.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

-Transfert de la compétence eau/assainissement à la CCLL : en raison d'un avis favorable du conseil communautaire en date du 21 janvier 2021 pour le transfert des compétences Eau et Assainissement, les communes doivent, à leur tour, délibérer pour accepter ou non ce transfert. Avec un vote de 14 « pour » et un « contre », le conseil accepte de transférer la compétence Eau et la compétence Assainissement à la CCLL respectivement pour janvier 2024 et janvier 2023.

-Pacte de gouvernance CCLL : la Communauté de Communes Loue-Lison et ses communes membres sont attachées, à travers ce pacte, à définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel. Il est composé du Conseil Communautaire, du Bureau, des Commissions Thématiques et de l'Exécutif. Pacte validé à l'unanimité.

-Prix des photocopies (approche du coût réel et facturation des documents d'urbanisme manquants) : le maire explique au Conseil que le tarif des photocopies est à revoir car le coût pour la commune est conséquent.

Il propose donc au Conseil d'appliquer les tarifs suivants :

-photocopies en noir et blanc : 0.25 cts (quel que soit le nombre).

-photocopies couleurs : 0.40 cts (quel que soit le nombre).

Ces tarifs sont valables pour les particuliers et pour les associations.

De plus, il a été décidé que pour tout dépôt de dossier d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, certificat d'urbanisme, autres, ...) incomplet et/ou ne comprenant pas le bon nombre d'exemplaires à fournir, les copies nécessaires et/ou supplémentaires seront facturées.

La seule photocopie gratuite sera celle de la pièce d'identité (qui remplace la fiche familiale d'état civil).

URBANISME :

-DP : Mathias MERANCIENNE, 10B rue du Beau Séjour (peinture des 2 containers au lieu du bardage).

-PC : Julien GRUET et Lydia PERROT, 7 rue des Vergers (construction terrasse bois).

-PC : Eugène SATORY et Géraldine BESSE, 19 rue de l'Eglise (création d'un auvent et allongement du balcon).

AFFAIRES EN COURS ET DIVERSES :

-Devis THOLOMIER pour l'église : l'entreprise Tholomier a été retenue pour la réparation des chéneaux de l'église et du local pompier avec un devis de 2214.19 euros.

-Devis DEVILLERS et CHABERT pour luminaires salle du conseil : dans le cadre des travaux de rafraîchissement de la salle du conseil, un devis a été demandé aux entreprises CHABERT et DEVILLERS. Certaines précisions seront demandées avant un choix définitif.

-Convention de déneigement avec GAEC du Bois de Sante : une nouvelle convention a été signée avec le GAEC du Bois de Sante pour les deux saisons d'hiver 2020 à 2022, comprenant un forfait de mise à disposition du matériel de 500 euros/an et un tarif de 60 euros de l'heure de travail effectué.

-Devis pour fleurissement du village et taille des arbres : deux devis ont été demandés à Nathanaël GROS et Julien MOREL pour la taille de tous les arbres communaux du village. Le devis de Mr GROS pour un montant de 2040.00 euros semble le plus intéressant ; reste à définir le broyage des branches
La commission fleurissement travaille sur de nouvelles idées de fleurissement dans le village : achat de pots colorés ou non, jardinières en bois ou autres, achat de plantes vivaces en priorité, des petites poubelles dans le village, déplacement des bancs ...Devis en cours
D'autre part, **une journée de nettoyage** de la commune est prévue avec l'aide de la CCLL le **samedi 3 avril 2021**.

-Travaux sylvicoles : les membres de la commission Bois ont rencontré le garde Antoine VALLET qui a présenté les travaux préconisés par l'ONF sur les parcelles 26,27,33,38 et 41 (cloisonnement et dégagement manuel). Ces travaux, d'un montant de 4 477.09 euros TTC, sont validés par le conseil.

-Passage éventuel de la secrétaire à 35 h 00 : la secrétaire est actuellement à 30h00 par semaine. En raison de la quantité de travail demandé et qui ne cesse d'augmenter avec le développement du village, le conseil décide à l'unanimité de son passage à 35h00 par semaine.
Nous vous rappelons que les horaires d'ouverture au public du secrétariat et de la poste sont de 9h00 à 11h00 du mardi au samedi, merci de bien vouloir en tenir compte.

-Commission électorale : le délégué du Tribunal Judiciaire de la Commission de Contrôle des Listes Électorales ne pouvant pas être désigné parmi les conseillers municipaux, c'est Jean-Luc LIEGEON qui est choisi en tant que délégué.

-Devis PRETRE : le conseil ne donne pas suite au devis de la réfection de la cloche (pour un montant de 14 359.20 euros TTC) mais accepte celui pour le remplacement du moteur de volée pour 1 506.00 euros TTC.

-Bibliothèque : tous les radiateurs de la bibliothèque et de la salle du conseil vont être changés.

-Stade multi-activités : une réflexion sera menée avec Education 2000 pour son utilisation. En attendant, celui-ci **restera ouvert en continu** et les possesseurs de clés sont priés de les rapporter au secrétariat.

-RAPPEL : les propriétaires de chien sont priés de ramasser les déjections de leur animal.

D'autre part, pour rappel et suite à de nombreuses plaintes, les horaires autorisant les travaux de tonte et autres sont :

. Pour les particuliers utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ou autres appareils bruyants :

En semaine : de 8h30 à 12h00

De 14h00 à 19h30.

Le week-end : de 9h00 à 12h00

De 15h00 à 19h30.

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

. Pour les entreprises :

Du lundi au samedi de 7h00 à 12h30 et de 13h30 à 20h00.

Merci de respecter ces horaires et vos voisins.

Pour retrouver ce compte rendu vous pouvez consulter notre site :

<https://trepot.fr/>

A la rubrique : Conseils municipaux